



## La SOCAN et la SODRAC visent une intégration de la gestion des droits musicaux au Canada

**Montréal et Toronto, le 5 avril 2017** – La SOCAN et la SODRAC annoncent aujourd’hui que les deux organisations sont en pourparlers concernant la possibilité de combiner leurs opérations afin de créer une approche intégrée de la gestion des droits d’exécution publique et des droits de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Cette initiative de la SOCAN (la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et de la SODRAC (la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada) se veut une réponse proactive à la transformation des marchés et des modes de consommation de la musique.

Une intégration de la gestion des droits d’exécution publique et des droits de reproduction pourrait dégager de nombreux avantages pour les ayants droit membres de chacune des organisations : efficacité accrue, optimisation des relations avec les licenciés, et réduction des frais d’exploitation, ce qui, somme toute, permettrait de verser plus d’argent aux personnes qui ont gagné des redevances grâce à leur musique en plus de simplifier le processus d’obtention de licence pour les entreprises qui utilisent de la musique.

Jusqu’à maintenant, ces pourparlers ont été productifs et tout semble indiquer que, conditionnellement à l’approbation des deux conseils d’administration, une entente pourrait être conclue dans un avenir rapproché.

### À propos de la SOCAN

La SOCAN est le trait d’union entre plus de 4 millions de créateurs musicaux partout dans le monde et plus d’un quart de million d’organisations et d’individus au Canada. Son effectif de membres compte près de 150 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tandis que plus de 130 000 entreprises canadiennes détiennent une licence Autorisé à vous divertir. Grâce à son utilisation concertée de la technologie et à son engagement d’être le leader mondial de la transformation des droits musicaux — notamment à travers ses filiales en propriété exclusive Audiam et MediaNet —, la SOCAN se dédie à la défense d’une vérité fondamentale : la musique a une valeur et les créateurs et éditeurs de cette musique méritent d’être rémunérés équitablement pour leur travail. Pour plus d’information : [www.socan.ca](http://www.socan.ca)

### À propos de la SODRAC

La SODRAC est une société de gestion collective titulaire du droit de reproduction de plus de 9000 membres canadiens auteurs, compositeurs et éditeurs d’œuvres musicales, et le représentant exclusif au Canada du répertoire musical de plus de 100 pays ou territoires. La SODRAC représente aussi au Canada les droits de plus de 600 membres en arts visuels et métiers d’art et de près de 40 000 artistes de partout dans le monde. La SODRAC facilite l’accès et l’usage de son répertoire à travers toutes les plateformes de diffusion dans le but de rétribuer équitablement le travail de ses membres auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Pour plus d’information : [www.sodrac.ca](http://www.sodrac.ca)

### Contacts média :

**SOCAN** : Eric Parazelli 514-844-8377 #4934, [parazellie@socan.ca](mailto:parazellie@socan.ca)

**SODRAC** : Éric Trudel, (514) 845-3268, #223, [etrudel@sodrac.ca](mailto:etrudel@sodrac.ca)